

L'ECHO DE LA FÉDÉ

Décembre 2020

Sommaire

- 1 Le mot du Président
- 2 Quel avenir pour les formations dispensées par la fn3s ?
- 3 L'encadrement entre doutes, souffrances et convictions.
- 4 Observations de la fn3s sur le programme N° 182 DU PLF 2021
- 6 Une implantation régionale forte
- 7 Journées d'études des 9, 10 et 11 juin 2021 à Quimper
- 8 Présence des administrateurs de la fn3s en région

Le mot du Président

Chers adhérents,

En fin d'année, il est courant de regarder en arrière. De cette année 2020, on se souviendra longtemps ! Qui aurait pu imaginer en février dernier ce que nous allons vivre et qui dure depuis 10 mois ? Les auteurs de science-fiction, certainement !

En effet, cette pandémie sanitaire mondiale a bouleversé à peu près tout de ce qui faisait notre vie personnelle, familiale, professionnelle, culturelle, amicale, etc.... Comment oublier les moments de stress face à la maladie ? Comment oublier la disparition de proches depuis mars ?

S'il en est ainsi des personnes, force est de constater que les associations et les services ont eux aussi été dans l'obligation de s'adapter à cette crise inédite : confinement, protocoles sanitaires, distanciation, etc... Adaptation des missions de protection de l'enfance, recours au télétravail, utilisation quasi permanente des nouvelles technologies numériques, etc. Les équipes ont tenu et ont assuré leur travail : les missions d'investigation judiciaire, comme celle de l'assistance éducative en général, ne se sont pas arrêtées, même s'il y a eu des adaptations. Nous savons les efforts qui ont été réalisés par toutes et tous (travailleurs sociaux, personnels administratifs, psychologues) et aussi par les personnels d'encadrement qui ont dû se déployer pour maintenir une organisation fragile, bousculée par les aléas de la crise. Que d'imagination, que de mails, que de réunions en visio pour organiser les plannings en présentiel, pour mettre en place les protocoles, pour assurer les synthèses, pour rassurer les personnels, les mineurs et leurs parents ! Oui indéniablement, cela fera date ! Que chacun, chacune soit remercié pour son engagement.

Engagement qui perdure car nous venons de vivre un second confinement en novembre et on nous en annonce un troisième pour 2021 ! Cette crise est donc loin d'être terminée et chacune, chacun à sa place devra encore se mobiliser pour les mois à venir.

L'activité des services n'a pas diminué, mais il est vraisemblable que les effets collatéraux de la crise sanitaire en crise sociale, économique, amèneront l'émergence de situations complexes. Les plus défavorisés, les plus précaires seront alors en première ligne et il faudra que l'action sociale en général et la protection de l'enfance en particulier soient bien présentes.

Cette année a donc été exceptionnelle aussi pour la fédération. Nous avons relayé les nombreux documents sur la crise, développé les réunions des adhérents lesquels avaient besoin d'échanger en cette période si particulière (voir l'article de Jean Dumel), multiplié les lettres d'information, etc...



FEDERATION NATIONALE DES
SERVICES SOCIAUX SPECIALISES
DE PROTECTION DE L'ENFANCE
MEMBRE DE LA CNAPE

Cette année 2020 restera aussi celle de l'annulation de nos journées d'études de Quimper reportées en juin 2021 (cf. *article sur les journées d'études 2021*). Nous avons réussi à maintenir, par le biais de la visioconférence, la journée des adhérents sur le RGPD et force est de constater que la conservation des données et l'utilisation du numérique sera un enjeu important en 2021. Le compte-rendu de cette journée paraîtra dans le prochain écho.

S'il est aussi un aspect important de notre fédération, c'est la formation et le conseil en direction de l'adhérent. Vous lirez dans ce numéro l'article de Christian Leclerc qui vous précise l'évolution de notre réponse.

En lien avec ce que j'écrivais plus haut concernant l'encadrement, nous avons décidé aussi de travailler sur les normes emplois MJIE, pour faire des propositions comme nous l'avons déjà fait dans le cadre du desserrement de la norme en 2018. Une commission y travaille déjà et associera des adhérents pour avoir une analyse plus fine de la réalité des emplois. Concernant les budgets, nous sommes attentifs à celui de 2021 pour le DPJJ (Lire l'article de Nathalie Vandeputte). Nous n'avons toujours pas à cette heure, les montants des BOP régionaux.



QUEL AVENIR POUR LES FORMATIONS DISPENSÉES PAR LA FN3S ?

Depuis sa création en 1947 la fn3s s'est, de manière constitutive et statutaire, destinée à faire de la formation un axe primordial de son engagement associatif et politique. Ayant obtenu l'agrément « organisme formateur » dès 1971, la Fédération s'est régulièrement investie dans des actions de formation continue destinées aux différentes catégories de professionnels concernés. Cette volonté de formation permanente et ce souhait de favoriser des échanges entre ces derniers (travailleurs sociaux, psychologues et psychiatres, cadres, magistrats) restent intacts de nos jours. Ils se traduisent par l'organisation de journées d'études et de journées techniques et thématiques destinées aux adhérents. Ces rencontres ont accompagné de tous temps les préoccupations des acteurs de terrain, au plus près des différentes réformes en matière de protection de l'enfance et, plus spécifiquement, de celles ayant trait à l'investigation socio-éducative judiciaire, de

Enfin, cette année 2020 aura été vraiment exceptionnelle jusqu'au bout ! Ce vendredi 11 décembre en soirée, l'Assemblée Nationale a voté la future mise en œuvre du Code de la Justice Pénale des Mineurs en remplacement de l'inamovible ordonnance du 2 février 1945. Voilà une longue et importante page qui se tourne également. Et ce n'est peut-être pas fini, car de nombreux députés ont souhaité la création d'un Code de l'Enfance (pénal et civil).

Pour 2021, et malgré la crise, nous avons des projets de journées des adhérents, de publications, de réunions des commissions. Nous continuerons à travailler avec la DPJJ sur l'ensemble des sujets qui concernent notre fédération (chartes nationale et régionales, évaluation, etc.).

Pour terminer, je réitère mes encouragements pour la période actuelle et à venir, et vous souhaite une très bonne année 2021. Soyez prudents, et au plaisir de vous revoir le plus vite possible.

*Pour la fédération, Jacques LE PETIT
Président*

l'IOE à la MJIE pour faire court. Nous avons ainsi accompagné des services, à leur demande et en fonction de leurs attentes, dans la mise en place de ces mesures ou lors de renouvellements d'équipe ou de projet, voire lors de la création de nouveaux SIE. Nous continuons à tenter de répondre à cela.

A partir de 2016 nous avons élargi notre offre de formation afin de répondre à une autre attente, celle d'un approfondissement de thèmes développés lors des Journées d'études, thèmes plébiscités au regard des problématiques familiales rencontrées dans les MJIE ou autres missions. Nous avons ainsi invité certains intervenants à poursuivre leur approche et à enrichir leur apport initial, comme ce fut le cas pour la violence conjugale ou l'observation du tout jeune enfant (Karen Sadlier et Edouard Durand, Marie-Laure Cadart) et en avons sollicité d'autres sur l'interculturalité, la méthodologie d'évaluation ou le cadre judiciaire

et les attentes du magistrat (avec Rose Sita, Francis Alföldi, Sophie Machinal).

La « Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018, dont les clauses principales ne seront effectives qu'au 1er janvier 2022, vient modifier de manière substantielle tant la gestion des Plans annuels de formation (qui deviennent des « Plans de développement des compétences ») que les conditions de certification des organismes qui proposent de la formation continue. A ce titre ces derniers, telle la fn3s, doivent obtenir le label Qualiopi dont les critères contraignants sont largement majorés comparés à ceux en vigueur pour le label Datadock, que nous avons obtenu en 2017. Au regard de ce nouveau défi nous avons fait le choix, fin 2019, de suspendre provisoirement nos propositions de formation. Simultanément nous avons créé une commission interne vouée à trouver les moyens de pérenniser une offre de formations cliniques et

pédagogiques de qualité, cela en prenant appui sur un organisme proche de nos convictions. Nous avons pris différents contacts à cette fin et devrions pouvoir vous annoncer prochainement l'engagement d'un partenariat avec un organisme de formation privilégiant la rencontre et le débat entre professionnels, plutôt que la normalisation « scientifique » et dogmatique des tâches.

Rien n'est joué d'avance dans cette partie, mais nous nous y engageons avec la ferme volonté de sauvegarder une certaine idée de la formation, celle qui milite pour une transmission de valeurs humanistes! Ceci d'autant plus que nous recevons régulièrement des demandes de formations de la part de services et associations, adhérents ou non, qui reconnaissent à notre fédération un indéniable savoir-faire technique et réflexif.

Christian LECLERC

Administrateur en charge de la formation

L'ENCADREMENT ENTRE DOUTES, SOUFFRANCES ET CONVICTIONS

« Tenir, il nous faut tenir »... voilà des propos souvent entendus de la part des professionnels œuvrant au sein des services d'investigation. Depuis l'instauration de la MJIE, dans ses versions successives, nombre de cadres fonctionnels et notamment les chefs de services font part de leurs difficultés grandissantes à assumer des fonctions de plus en plus complexes entre suivi des dossiers, conduite de l'élaboration interdisciplinaire, synthèses, rédactions, interface avec les tribunaux, gestion de l'activité au quotidien, intervention pour régulation dans les situations les plus « explosives », recrutement, formation et accompagnement des nouveaux professionnels et préoccupation managériale. Les paroles se délient car « la coupe est pleine » !

Nous avons constaté notamment à partir de l'exercice 2019 des avancées significatives dans l'évolution des organigrammes de nos services dont les psychologues ont été les plus larges bénéficiaires. Les postes de secrétariat en ont également bénéficiés et de façon moindre les travailleurs sociaux au regard du nombre de mineurs suivis qui s'est très légèrement atténué. Toutefois, l'encadrement, repéré comme tel, dans

une position nodale, reste étrangement le parent pauvre de la dernière réforme. Dans un tel contexte, il est fréquent que les chefs de services soient à la peine. Il n'est pas rare que l'accroissement de la charge de travail et les responsabilités induites qui en découlent, prises à bras le corps, débouchent sur une souffrance professionnelle avérée. Nous y sommes sensibles et surtout en sommes préoccupés.

La crise sanitaire, bien sûr est venue encore renforcer et complexifier l'activité des chefs de service, mais elle aura surtout servi de révélateur d'une situation antérieure, déjà fortement dégradée. Une lecture puis une relecture précise des normes d'encadrement mettent en évidence que si du temps des SIOE, étaient distingués à travers les tableaux de la DPJJ les activités de direction de celles des chefs de service, le regroupement de ces deux activités depuis l'instauration de la MJIE autour du terme générique d'encadrement a eu pour conséquence de semer le trouble quant aux fonctions des uns et des autres. Avec le recul, certains cadres évoquent un temps perdu alors qu'il aurait dû être un temps fort de clarification.

Aujourd'hui, la charge de travail de l'encadrement est telle que l'épuisement pointe, de nombreux postes restent vacants car difficiles à pourvoir en raison d'une attractivité en berne. Pour la Fédération, il s'agit d'un seuil d'alerte car si les dynamiques de nos services sont maintes fois louées par les magistrats mais aussi les familles et les partenaires, cette reconnaissance est souvent liée à l'investissement de tous les professionnels des services avec à leurs têtes l'impulsion de l'encadrement qui a pour vocation de promouvoir vaille que vaille la Protection de l'Enfant. Cette tâche est immense et les besoins en constante augmentation. Nous en voulons pour preuve et c'est récent, les sollicitations renouvelées de la PJJ, envers les associations gestionnaires de nos services, visant à la création de SIE supplémentaires. Si ces perspectives tendent à assoir encore davantage l'investigation comme un élément clé dans tous les dossiers d'assistance éducative, cela ne peut s'envisager sans reconsidérer le taux d'encadrement nécessaire à un service de qualité et sans œuvrer à desserrer l'étau qui vient comprimer et amalgamer la part dédiée au travail de direction et celle correspondant à l'activité des chefs de service.

Fort de ces constats, nous souhaitons partager ces éléments avec un maximum de cadres concernés pour porter à terme une parole fédérative et argumentée auprès de la DPJJ, en espérant des évolutions favorables qui pourraient être bornées dans le cadre de la prochaine circulaire de tarification. A l'impossible, nul n'étant tenu, la fn3s n'aura de cesse de faire des propositions visant une amélioration des normes d'emploi des cadres.

Pour ce faire nous attendons vos remontées et souhaitons vous associer à un échange que nous pourrions organiser au premier trimestre 2021 dans le cadre d'une visio-conférence prélude à une journée des adhérents que nous construirions ensemble.

Merci de vous signaler auprès du secrétariat de la fn3s pour nous faciliter la mise en lien et nous permettre de revenir vers les personnes intéressées début janvier.

Jean DUMEL
Secrétaire fn3s

OBSERVATIONS DE LA FN3S SUR LE PROGRAMME N° 182 DU PLF 2021

	Volumes : places, mesures ou journées réalisées				Coût par place et par jour				Charges				
	2019	2020	2021	Ecart années 20/21	2019	2020	2021	Ecart années 20/21	2019	2020	2021	Ecart années 20/21 en €	Ecart années 20/21 en %
CEF	408	400	412	3%	474	464	475	2,37%	70 628 323	67 809 114	71 440 107	3 630 993	5,35%
CER	339	328	328		361	366	370	1,09%	44 711 462	43 860 810	44 274 856	414 046	0,94%
HÉBERGEMENT NON SPECIALISE CONJOINT	293	296	296		214	212	214	0,94%	22 833 318	22 900 627	23 114 519	213 892	0,93%
HÉBERGEMENT NON SPÉCIALISÉ CONJOINT	97 872	90 216	94 158	4%	202	191	210	9,95%	19 734 179	17 232 722	19 755 820	2 523 098	14,64%
RÉPARATIONS PÉNALES	7 245	7 416	25 000	237%	970	998	1 099	10,12%	7 029 487	7 401 334	27 471 943	20 070 609	271,18%
MAJ / MEAJ	3 080	8 335	8 335		93	121	123	1,65%	285 016	1 012 692	1 022 414	9 722	0,96%
MJIE	25 399	26 681	26 681		2 821	2 803	2 849	1,64%	71 645 119	74 786 749	76 003 431	1 216 682	1,63%
Total									236 866 904	235 004 048	263 083 090	28 079 042	11,95%
Aide à l'investissement des CEF									2 250 000	2 250 000	2 250 000	2 250 000	
Total avec aide à investissement CEF									239 116 904	237 254 048	265 333 090	28 079 042	11,84%

Le PLF 2021 fait état d'une enveloppe de 265.3 M€ dont 234.6 M€ en tendanciel et 10.7 M€ en mesures nouvelles.

La programmation prévoit au titre de l'augmentation tendancielle des dépenses,

- 1% des dépenses du groupe 2 (GVT personnel)
- 0.8% sur les dépenses des groupes 1 et 3.

RÉPARATIONS ET MÉDIATIONS PÉNALES

- Les mesures nouvelles concernent principalement la réparation en augmentation de 20 M€ destinés à développer les possibilités de réponse pénale rapide, dans le cadre des orientations relatives à la justice de proximité (en rouge dans le tableau). Cette augmentation a vocation à financer :
- Le développement des services de réparation pénale par augmentation des capacités des services existants ou création de nouveaux services en fonction des besoins repérés.
- La mise en œuvre des mesures d'alternatives aux poursuites immédiatement après la décision.
- L'expérimentation de la mesure de médiation pénale mise en œuvre par les services de médiation pénale.
- L'instauration des partenariats des services du secteur public avec des acteurs associatifs locaux (entreprise d'insertion, associations de prévention des risques liés à l'usage de stupéfiants).

LES MJIE

Le programme précise que « la mise en œuvre des MJIE fait l'objet de mesures nouvelles. La dynamique de complémentarité accrue entre le SP et les SAH en matière de MJIE implique une augmentation de capacité des SIE associatifs. Ces augmentations se traduisent par des extensions de SIE existants, mais aussi par des créations. Pour rappel, l'expérimentation MEAJ n'a pas vocation à donner lieu au versement de moyens nouveaux. »

Des extensions ou créations ne semblent pas envisagées en 2021 au vu de la constance des crédits alloués.

Pour mémoire entre 2019/2020 le PLF a projeté une augmentation de capacité de 1282 mineurs soit une augmentation de 5%.

MJIE	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution (2013/2021)
CP (en M€)	65,7	66,2	64,8	65,3	66,5	66,9	71,6	74,7	76	+ 10.3
Volume (nombre de jeunes)	24 495	24 495	24 850	24 850	24 850	24 800	25 399	26 681	26 681	+2 186

L'hébergement non spécialisé (conjoint et exclusif confondus) est stabilisé. CEF : poursuite du projet de création de 5 CEF/an sur la période 2019/2021 avec une aide à l'investissement de 045 M€ et un coût annuel de fonctionnement de 2.1 M€ .

Nathalie VANDEPUTTE
Vice-Présidente

LA VIE EN RÉGION, UN PEU, BEAUCOUP, PASSIONNÉMENT ...

La recherche d'une proximité réelle avec les adhérents a toujours constitué pour notre fédération un point d'ancrage essentiel sur les territoires. Si notre présence est attentive au plan national auprès de la DPJJ, la richesse des travaux promus à travers les 9 DIR vient sans cesse augurer des déclinaisons locales, pleines d'enseignements. A ce niveau la nécessité de consolider un maillage de proximité afin que la fn3s soit un interlocuteur reconnu au sein des DIR et DT, nous aura conduits à renforcer la dynamique des échanges entre les professionnels de l'investigation dans nos régions.

Nous aurions pu craindre un repli sur soi des uns et des autres au motif de la crise sanitaire et de ses répercussions sur nos services. Nous constatons après un deuxième confinement qu'il n'en est rien ; bien au contraire, cette période aura favorisé un renforcement de nos liens. Pour ce faire, et pour répondre aux attentes des adhérents, nous avons eu l'opportunité de densifier nos réunions en région en ayant recours à des visio-conférences systématisées. Sous cette forme, nous avons pu constater la forte disponibilité des professionnels qui loin de chercher des certitudes, par la qualité des échanges ont pu consolider des éléments de connaissance pour mieux adapter le fonctionnement des services et rester disponible aux enfants et à leurs familles.

Ainsi sans tenir compte de nombreux contacts informels, les réunions thématiques organisées autour des préoccupations visant la nécessaire continuité de service ont été largement suivies par les équipes de cadres. A ce niveau, l'interface qu'aura constituée la fn3s en soutien aux associations et à leurs services face à la DPJJ, sans être déterminante aura mis en exergue une fonction facilitatrice, aujourd'hui à la fois plébiscité par nos adhérents et par bien des égards attendue la PJJ.

Fort de cette expérience, bon nombre d'adhérents exprime le souhait de la poursuite de ce type de rencontre avec la volonté de les systématiser au moins une fois par semestre en couvrant l'ensemble des DIR. Nul doute, nous sommes très attachés à une telle entreprise qui ne doit son développement qu'à l'émergence de nouveaux délégués régionaux.

Que ces derniers soient ici remerciés en attendant que d'autres se manifestent à leur tour.

Si la liste ci-dessous n'est en rien exhaustive, toujours est-il que les réunions suivantes ont été réalisées avec vous, grâce à vous : Centre-Est le 25 novembre, Grand-Est le 12 juin - 23 septembre et 9 décembre, Grand-Nord 11 décembre, Grand-Ouest 31 janvier et 9 octobre, Sud le 17 décembre, Sud-Ouest le 11 décembre

Et les premières dates annoncées pour 2021 augurent de futurs beaux échanges : Ile de France et Outremer : 22 janvier 2020, Grand Centre : 27 janvier 2021, Sud Est : Courant Janvier 2021

Donc à bientôt en région.

Jean DUMEL
Secrétaire fn3s

COMMUNICATION

Depuis le début de la pandémie, la fn3S a adapté sa communication.

Nous mettons à jour en temps réel notre site Internet www.fn3s.fr pour vous permettre de prendre connaissance des textes relatifs à la COVID 19. Vous y avez accès sur notre page d'accueil.

De plus, nous publions chaque mois, une lettre d'informations qui vous permet d'avoir les dernières nouvelles du secteur, de la fédération, des réunions de travail en cours avec la DPJJ et les DIRPJJ.

L'écho de la fédé, que vous avez entre les mains, reste le bulletin composé d'articles plus conséquents rédigés par les administrateurs.

Enfin nous avons projeté en 2021 de publier un document/guide composé de deux parties : la première sur la mise en œuvre de la MJIE, une seconde sur l'organisation et le fonctionnement des SIE. En effet, les réponses qui font suite aux nombreuses questions des adhérents seront ainsi communiquées à tous les adhérents.

Jacques LE PETIT

JOURNÉES D'ÉTUDES DES 9, 10 ET 11 JUIN 2021 À QUIMPER

Dès l'annulation, pour cause de crise sanitaire, de nos Journées d'études prévues en juin 2020, nous avons décidé de les reporter un an après dans la même ville, avec le même thème : celui des seuils et des passages en Protection de l'enfance.

L'anthropologue Pascal DIBIE introduira ces Journées en puisant dans différentes cultures ou dans l'Histoire afin d'alimenter cette métaphore puissante et évocatrice pour nos services, pour nos missions. En effet, que l'on soit sur le pas de porte du domicile familial ou que la famille franchisse l'entrée du Tribunal pour enfants, le seuil de notre service, le passage vers l'adhésion est parfois difficile, bien souvent fragile. Il mérite qu'on s'y attarde.

L'ethnologue et folkloriste Arnold Van Gennep nous a légué des observations sur les rites ancestraux de passage, observations qui restent pour nous significatives pour peu qu'on les actualise. Ainsi il note que de tous temps il a existé des rites de seuil qui président à la rencontre, en particulier des rites de purification (par exemple on se lave les mains... déjà !) puis des rites d'agrégation, comme c'est le cas quand on se voit offrir un café. Ces rites préliminaires préparaient en général à l'alliance, qu'elle soit sociale, politique ou matrimoniale, ils en scandaient les étapes avec prudence. On ne pouvait guère les contourner. Nous pourrions dire aujourd'hui que si nous prenons tant de précautions au seuil de la rencontre avec la famille concernée par notre mesure, que celle-ci soit d'évaluation, d'investigation ou d'action éducative, sur orientation judiciaire ou administrative, c'est que nous préparons progressivement l'adhésion des membres de cette famille à l'intervention, que nous prenons le temps de faire connaissance.

Comme à l'accoutumée le thème de nos Journées est un prétexte à l'exploration de notre pratique et des questionnements qu'elle suscite à partir d'approches

pluridisciplinaires. A la suite de l'introduction évoquée ci-dessus nous croiserons ainsi les regards de la psychologie clinique, des sciences de l'éducation, de la philosophie, de la sociologie, de la médecine et de l'anthropologie. Madame Stéphanie LE BOUFOS, juge des enfants à Brest, clôturera ces Journées en évoquant la route, parfois longue, parfois courte, qui mène de l'investigation à la sortie du judiciaire, deux passages ritualisés par la procédure.

Nous espérons, avec toutefois un brin d'appréhension, que la situation sanitaire permettra à un maximum de professionnels de nous rejoindre à Quimper en juin prochain !

Christian LECLERC

Seuils & Passages
en Protection de l'Enfance
De la porte des familles
aux marches du palais

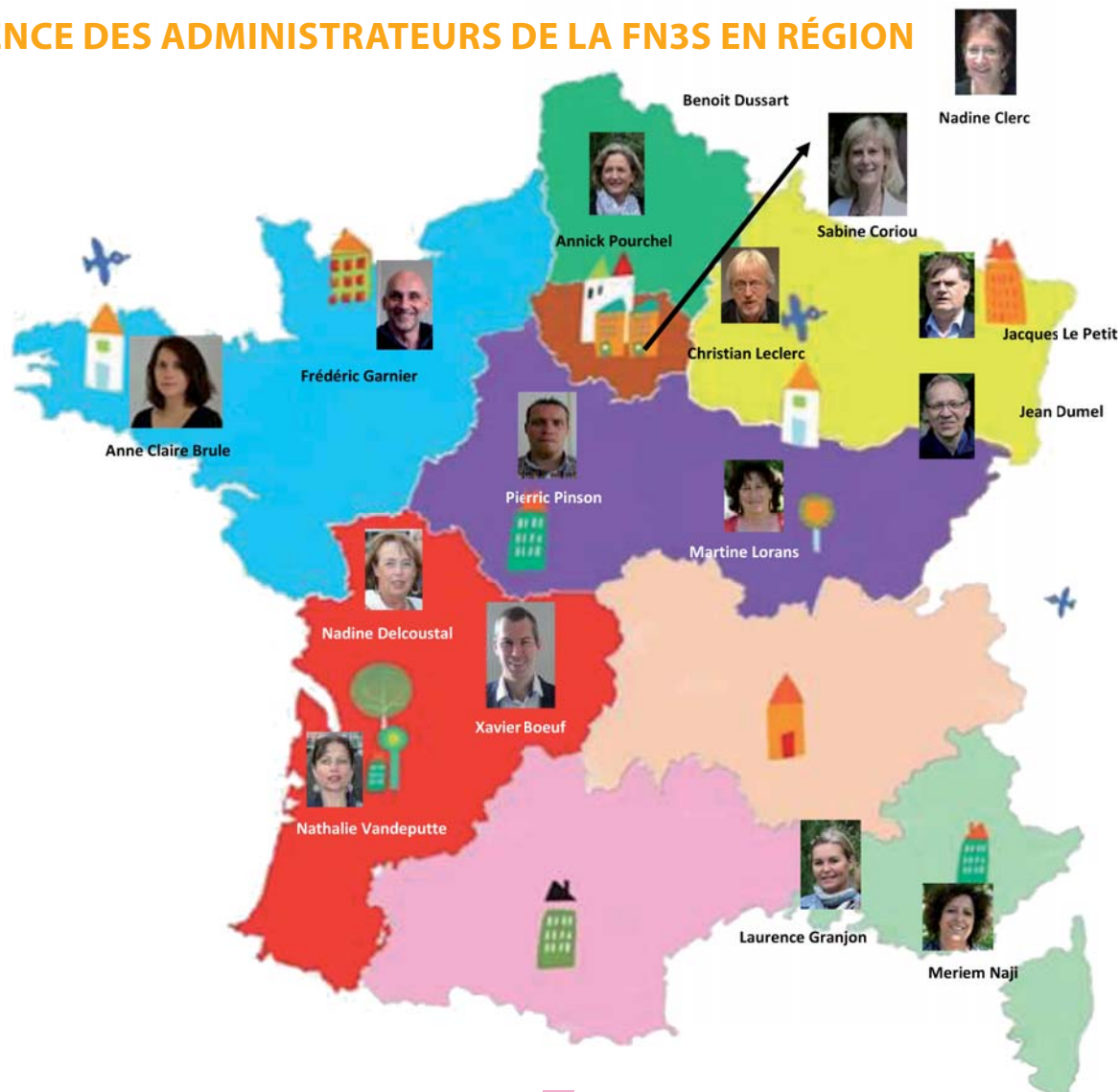
9, 10, 11
juin 2021
Quimper

Journées d'études
de la fn3s www.fn3s.fr

SAUVEGARDE
DE L'ENFANCE
Ministère

fn3s
Fédération nationale des
services sociaux spécialisés
de protection de l'enfance

PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS DE LA FN3S EN RÉGION



GRAND NORD

Annick POURCHEL 03 21 98 48 61

CENTRE EST

En attente de nomination

SUD OUEST

Xavier BŒUF 05 55 10 34 00
Nadine DELCOUSTAL 06 07 72 56 12
Nathalie VANDEPUTTE 05 57 81 79 18

SUD EST

Meriem NAJI 04 42 91 62 76
Laurence GRANJON 06 20 11 61 06

GRAND EST

Jean DUMEL 06 77 92 00 65
Christian LECLERC 06 47 75 16 69
Jacques LE PETIT 06 77 95 71 65

GRAND OUEST

Anne-Claire BRULE 02 98 01 17 18
Frédéric GARNIER 02 31 95 25 55

SUD

En attente de nomination

CENTRE

Pierric PINSON 02 47 71 15 15
Martine LORANS 03 80 30 61 07

ÎLE DE FRANCE ET DOM/TOM

Nadine CLERC 01 49 56 58 59
Sabine CORIOU 01 30 32 10 04
Benoît DUSSART 01 48 01 87 60

MEMBRES DU BUREAU fn3s

Jacques LE PETIT Président
Nathalie VANDEPUTTE Vice-Présidente
Jean DUMEL Secrétaire Général
Martine LORANS Trésorière

Revue trimestrielle de la Fédération Nationale des Services Sociaux Spécialisés en Protection de l'Enfance.

Ont contribué à ce numéro :

Jacques LE PETIT, Nathalie VANDEPUTTE, Aline COLLOT LEGROS, Christian LECLERC, Jean DUMEL.

Conception graphique et mise en page :

ESCAPE - 54500 Vandœuvre-lès-Nancy, escape.com@wanadoo.fr